

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXERCICE 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	4
1.6.	Linéaire de réseaux de transfert	5
1.7.	Ouvrages sur le réseau	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	6
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	11
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	11
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	11
1.10.	Faits marquants de l'année 2017	11
1.10.1.	Sur la station de Niévroz	11
1.10.2.	Sur la station de Pizay	12
1.10.3.	Sur la station de Ste Croix	12
1.10.4.	Sur la station de Cordieux	12
1.10.5.	Sur la station de Bressolles le bourg	12
1.10.6.	Sur les postes de relèvement :	12
1.10.7.	Sur le bassin d'orage de Dagneux :	12
1.10.8.	Sur le bassin d'orage de Niévroz :	12
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	14
2.3.	Recettes	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	15
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	17
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	17
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	18
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	18
4.	Financement des investissements	19
4.1.	Montants financiers	19
4.2.	Etat de la dette du service	19
4.3.	Amortissements	19
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	19
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

• Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COTIERE A MONTLUEL (3CM)

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BALAN, BELIGNEUX, BRESSOLLES, DAGNEUX, LA BOISSE, MONTLUEL, NIEVROZ, PIZAY, SAINTE-CROIX

• Existence d'une CCSPL Oui Non

• Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non

La compétence collecte a été transférée à la 3CM le 4 avril 2016. Auparavant celle-ci relevait des communes. Les zonages d'assainissement ont été réalisés par les communes antérieurement au transfert de la compétence.

Commune	Date d'approbation du zonage assainissement
BALAN	-
BELIGNEUX	2005
BRESSOLLES	2008
DAGNEUX	2014
LA BOISSE	2014
MONTLUEL	2002
NIEVROZ	En cours de révision
PIZAY	2011
SAINTE-CROIX	2005

• Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 14/04/2016. Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2.Mode de gestion du service



- Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

Le service est budgétairement composé de six personnes. Un ingénieur territorial assure la gestion du service assainissement, eau potable et environnement. Un technicien assure l'exploitation de la nouvelle station d'épuration située à Niévroz et des autres petites stations d'épuration. Cinq agents techniques assurent la gestion des 7 stations d'épuration et des réseaux.

L'équipe bénéficie de prestations d'assistance relatives notamment à l'autocontrôle des stations d'épuration, l'assistance électromécanique, l'entretien et surveillance des postes de relèvements et du bassin d'orage.

1.3.Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 23 800 habitants au 31/12/2017.

1.4.Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 10 050 abonnés au 31/12/2017.

1.5.Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



En 2015, la Commuanuté de Communes a réalisé un recensement des rejets non domestiques sur l'ensemble de son territoire dans le cadre de la réalisation d'une étude diagnostique du système assainissement. Un chargé de mission a travaillé à temps plein pendant 9 mois pour réaliser :

- l'inventaire des établissements susceptibles de rejeter des effluents non domestiques,
- la visite de l'ensemble de ces établissements afin de définir la nature des rejets et le lieu de rejet, avec consignation de ces éléments dans un questionnaire signé par le représentant de l'entreprise,
- l'établissement des constats de non rejet et des arrêtés d'autorisation de rejet,
- le suivi des prélèvements et analyses effectués sur les rejets des entreprises susceptibles de rejeter des effluents dont les caractéristiques physico-chimiques dépassaient celles autorisées par le règlement d'assainissement.

Un suivi et une mise à jour sont effectués depuis ce travail initial.

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 15 au 31/12/2017.

1.6.Linéaire de réseaux de transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 25 km de réseau unitaire hors branchements,
- 102 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 127 km (127 km au 31/12/2016).

1 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Dagneux	900 m ³

1.7.Ouvrages sur le réseau

1. Un bassin d'orage d'une capacité de 900 m³ situé sur la commune de Dagneux, mis en service en mars 2014, sur le réseau de transport avec trop-plein au Canal de Miribel ;

2. 17 postes de relèvement des eaux usées :

Balan – 2 PR	Poste des Mouilles
	Poste APRR (RD 1084)
Béligneux – 4 PR	Poste de Cruisseau
	Poste du Cimetière de Chânes
	Poste Bas de Chânes
	Poste du Pont de Chânes
La Boisse – 4 PR	Poste de Pré Molliet
	Poste de Pré Tendron
	Poste de Pré Seigneur
	Poste Ruiz
Montluel – 3 PR	Poste des Bruyères à Cordieux
	Poste de la mairie à Cordieux
	Poste de la promenade des Tilleuls à Montluel
Nievroz – 2 PR	Poste de la Croix de Mission
	Poste du Silo
Sainte- Croix – 1 PR	Poste du Village
Pizay – 1 PR	Poste du stade

1.8.Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 7 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : MONTLUEL Cordieux
Code Sandre de la station : 060901262002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lit bactérien									
Date de mise en service		01/12/1997									
Commune d'implantation		Montluel									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		283									
Nombre d'abonnés raccordés		182									
Nombre d'habitants raccordés		523									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		60									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Sereine							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES		/		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGI		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/10/2017	Oui	7	96	54	87	9.7	95	76	-	6.8	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : SAINTE CROIX
Code Sandre de la station : 060901342001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien								
Date de mise en service			01/01/1979								
Commune d'implantation			Sainte Croix								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			450								
Nombre d'abonnés raccordés			129								
Nombre d'habitants raccordés			348								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			75								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		Sereine						
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
DBO ₅			35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60		
DCO			200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60		
MES			/			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			50		
NGL			-			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			-		
NTK			-			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			-		
pH			-			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			-		
NH ₄ ⁺			-			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			-		
Pt			-			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			-		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/06/2017	oui	7	97	48	93	13	96	33.7	59	8.9	11

STEU N°3 : PIZAY
Code Sandre de la station : 060901297002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				28/02/2003							
Commune d'implantation				Pizay							
Capacité nominale STEU en EH (1)				1000							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				200							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 06/02/2003 ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Cottey							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES		/			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50		
NGL		-			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-		
NTK		-			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-		
pH		-			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-		
NH ₄ ⁺		-			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-		
Pt		-			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20/06/2017	oui	3	99	45	94	9.2	98	31.7	65	8.2	8
17/10/2017	oui	3	99	44	94	2	100	38	59	8.4	14

STEU N°4 : MONTLUEL NIEVROZ

Code Sandre de la station : 060901262001

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée		
Date de mise en service	18/05/2016		
Commune d'implantation	Niévroz		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	30000		
Nombre d'abonnés raccordés	8662		
Nombre d'habitants raccordés	21655		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	9020		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/>	Autorisation en date du	13/12/2012
	<input type="checkbox"/>	Déclaration en date du	...
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Canal de Miribel	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	90
NGL	-	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	-
NTK	-	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	-
Charges rejetées par l'ouvrage			

Paramètre	Unité	Flux Moy. en Entrée (kg/j)	Conc. Moy. en Sortie	Flux Moy. en Sortie (kg/j)	Rdt. Moy. (%)	Nombre d'analyses ...						
						à réaliser	réalisées	retenues	en dépass.	Dépass. tolérés	Rédhib.	Conformité
DBO5	mg(O2)/L	692	3,1	10,5	98%	52	52	52	0	5	0	OUI
DCO	mg(O2)/L	1888	28,6	96,3	95%	52	52	52	0	5	0	OUI
MeS	mg/L	910	4,4	14,8	98%	52	52	52	0	5	0	OUI
NGL	mg/L	232	8,0	28,45	88%		12	12				
NTK	mg/L	230	6,1	21,77	91%	12	12	12				
NH4	mg/L	165	2,9	10,84	94%	12	12	12				
NO2	mg/L	1	0,3	0,94		12	12	12				
NO3	mg/L	1	1,7	5,75		12	12	12				
Pt	mg/L	25	2,15	7,17	71%	12	12	12				

STEU N°5 : BRESSOLLES
Code Sandre de la station : 060901062001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				01/01/1992							
Commune d'implantation				Bressolles							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				733							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				120							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Sereine							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		/		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/07/2017	oui	12	85	69	65	16	73	35.9	21	4	-

Les STEP de Bressolles Le Bonnet et Montluel Le Casard ne sont pas soumises à autosurveillance.

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
MONTLUEL Cordieux (Code Sandre : 060901262002)	1,78	1,74
SAINTE CROIX (Code Sandre : 060901342001)	1,56	1,55
PIZAY (Code Sandre : 060901297002)	4.18	4.38
BRESSOLLES Bourg (Code Sandre : 060901062001)	2	2.6
MONTLUEL NIEVROZ (Code Sandre : 060901262001)	272	322.8
Total des boues produites	281.5	333.07

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
MONTLUEL Cordieux (Code Sandre : 060901262002)	1,78	1,74
SAINTE CROIX (Code Sandre : 060901342001)	1,56	1,55
PIZAY (Code Sandre : 060901297002)	4.18	4.38
BRESSOLLES Bourg (Code Sandre : 060901062001)	2	2.6
MONTLUEL NIEVROZ (Code Sandre : 060901262001)	571	322.8
Total des boues évacuées	580.5	333.07

1.10. Faits marquants de l'année 2017

1.10.1. Sur la station de Niévroz

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	28/05/2017	28/05/2017	1	oui	Coupure générale d'électricité et non fonctionnement du groupe électrogène suite mauvaise programmation	Déversement au point A2, intervention en astreinte pour remettre en fonctionnement le poste de relevage en tête de station	Modification de la programmation pour que le groupe électrogène se mette en route lors de chaque coupure électrique
2	02/03/2017	02/03/2017	1	Oui	Lors du bilan 24h, incohérence relevée entre le volume prélevé et le débit journalier entrant à la STEP	Aucun	Contrôle du préleveur à chaque bilan, ainsi que de la cohérence du volume prélevé par rapport au volume journalier entrant

1.10.2. Sur la station de Pizay

Suite au changement de classe du moteur de l'axe des biodisques de la file 1, on a noté une baisse de 10% de la consommation électrique en 2017 sur la station.

1.10.3. Sur la station de Ste Croix

RAS

1.10.4. Sur la station de Cordieux

RAS

1.10.5. Sur la station de Bressolles le bourg

RAS

1.10.6. Sur les postes de relèvement :

RAS

1.10.7. Sur le bassin d'orage de Dagneux :

RAS

1.10.8. Sur le bassin d'orage de Niévroz :

Ouvrage non connecté au réseau en 2017.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



Le tableau suivant présente les modalités de tarification de l'assainissement sur les communes de la 3CM au 01/01/2017 et au 01/01/2018. Pour rappel, la 3CM est en phase d'homogénéisation progressive des tarifs d'assainissement sur ses communes suite au transfert de la compétence assainissement collectif eu 04/04/2016.

Commune	Au 01/01/2017					Au 01/01/2018				
	Part fixe en € HT/an	Part variable en € HT/m3	TVA en %	Modernisation des réseaux en € HT/m3	PFAC en €	Part fixe en € HT/an	Part variable en € HT/m3	TVA en %	Modernisation des réseaux en € HT/m3	PFAC en €
Balan	6.67	1.28	10	0.155	1400	13.33	1.49	10	0.155	1400
Béligneux	40	1.15	10	0.155	1400	40	1.21	10	0.155	1400
Bressolles	6.67	1.28	10	0.155	1400	13.33	1.49	10	0.155	1400
Dagneux	0	1.18	10	0.155	1400	5	1.18	10	0.155	1400
La Boisse	0	1.50	10	0.155	1400	7	1.50	10	0.155	1400
Montluel	0	1.86	10	0.155	1400	3.44	1.84	10	0.155	1400
Niévroz	28.65	0.8544	10	0.155	1400	26.82	0.9763	10	0.155	1400
Pizay	6.67	1.28	10	0.155	1400	13.33	1.49	10	0.155	1400
Sainte Croix	6.67	1.28	10	0.155	1400	13.33	1.49	10	0.155	1400

Les frais de branchement sont facturés au cout réel directement à l'abonné par l'entreprise réalisant les travaux.

L'augmentation des coûts de la part fixe et de la part variable est liée à la mise à niveau progressive des tarifs sur l'ensemble du territoire de la 3CM suite au transfert de l'assainissement collectif en vue de financer le programme de travaux défini lors du schéma directeur assainissement établi à fin 2015.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 06/04/2017 effective à compter du 14/04/2017 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 06/04/2017 effective à compter du 14/04/2017 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour une consommation annuelle de 120 m³ y compris redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et TVA, pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m ³	Prix au 01/01/2018 en €/m ³
BALAN	1.4906	1.9316
BELIGNEUX	1.6383	1.8681
BRESSOLLES	1,4906	1.9316
DAGNEUX	1.335	1.5143
LA BOISSE	1.655	1.8846
MONTLUEL	2.015	2.2260
NIEVROZ	1.2482	1.4902
PIZAY	1.4906	1.9316
SAINTE-CROIX	1.4906	1.9316

La facturation est effectuée par la 3CM via une prestation de service à Suez Eau France, sauf sur les communes de Pizay et Bressolles, où la facturation est effectuée par les communes elles-mêmes via conventions.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle sauf sur les communes de Pizay et Bressolles et le territoire du SIE de la Sereine (Montluel, Sainte Croix) où la fréquence est annuelle.

2.3. Recettes



Recettes de fonctionnement principales :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Primes d'épuration de l'Agence de l'Eau	79 896 €	68 933 €	38 755 €	85 828 €	30 905 €	102 291 €
Aide à la gestion durable du service assainissement	-	-	-	10 000 €	11 000 €	-
PFAC						138 600 €
Participation des communes raccordées	913 587 €	928 365 €	1 046 431 €	1 242 987 €	-	-
Redevance assainissement collectif					1 121 227 €	1 482 630 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 83,76% des 12 000 abonnés potentiels.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		70%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	20%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	20%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	27

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 27 pour l'exercice 2017 (27 pour 2016).

3.3.Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
SAINTE CROIX	9.38	100	100
PIZAY	25.25	0	0
MONTLUEL Cordieux	12,8	100	100
BRESSOLLES Chef-Lieu	9.4	100	100
Montluel-Nievroz 2 (STEP des îles)	692	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **97**.

Il faut préciser que seuls les réseaux se raccordant à la STEP des îles collectent une charge supérieure à 2000 EH. La valeur calculée ici de cet indice est extrapolée aux réseaux collectant une charge inférieure à 2000 EH.

3.4.Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
SAINTE CROIX	9.38	0	0
PIZAY	25.25	100	100
MONTLUEL Cordieux	12,8	0	0
BRESSOLLES Chef-Lieu	9.4	0	0
Montluel-Nievroz 2	692	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **96**.

Il faut préciser que seule la STEP des îles a une capacité supérieure à 2000 EH. La valeur calculée ici de cet indice est extrapolée aux STEP d'une capacité inférieure à 2000 EH.

Commentaire: les STEP de Bressolles Le Bonnet et Montluel Le Casard ne sont pas soumises à autosurveillance. Il n'y a donc pas d'avis de conformité ni de suivi de la qualité des effluents rejetés à ce jour.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 201	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
SAINTE CROIX	9.38	0	0
PIZAY	25.25	100	100
MONTLUEL Cordieux	12,8	0	0
BRESSOLLES Chef-Lieu	9.4	0	0
Montluel-Nievroz 2	692	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 96.

Il faut préciser que seule la STEP des îles a une capacité supérieure à 2000 EH. La valeur calculée ici de cet indice est extrapolée aux STEP d'une capacité inférieure à 2000 EH.

Commentaire: les STEP de Bressolles Le Bonnet et Montluel Le Casard ne sont pas soumises à autosurveillance. Il n'y a donc pas d'avis de conformité ni de suivi de la qualité des effluents rejetés à ce jour.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

	Filières mises en oeuvre	Conformité	t MS évacuées
Sainte Croix	Valorisation agricole	conforme	1.55
Pizay	Valorisation agricole	conforme	4.38
Bressolles Chef-Lieu	Valorisation agricole	conforme	2.6
Montluel Cordieux	Valorisation agricole	conforme	1.74
Montluel – Nievroz – STEP des îles	Compostage "produit"	conforme	322.8

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	7 633 653 €	1 165 226 €
Montants financiers HT des études engagées pendant le dernier exercice budgétaire	84 360 €	10 192 €
Montants des subventions en €	4 413 945 €	1 501 584 €
Montants des contributions du budget général en €	-	-

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	9 696 947 €	9 105 853 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	436 369 €
	en intérêts	140 070 €

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 32 470 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Etude diagnostique des réseaux d'assainissement sur le territoire de la 3CM	3 402 855 €
Etude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction des stations d'épuration de Sainte Croix et Cordieux	1 400 000 €
Etudes techniques en vue de la traversée sans tranchée de l'A42 à Montluel par le réseau d'assainissement	500 000 €

4.5.Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés pour année 2017	Montants prévisionnels en €
Construction station d'épuration à Niévroz (fin)	987 531 €
Construction STEP Sainte Croix et Cordieux	1 500 000 €
Travaux divers	572 000 €

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	23 800	23 800
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	15	15
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	580,5	333.07
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	Entre 1.248 et 2.015	Entre 1.49 et 2.226
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	83,76%	83,76%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	27	27
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	97%	97%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	94%	96%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	94%	96%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0